



# Communes forestières

Haute-Garonne

Forêts locales, intérêt général

## Barème de cotisation 2026



### ADHÉSION AUTONOME

Communes, intercommunalités et autres organismes publics peuvent adhérer directement de manière autonome. Dans ce cas, ils règlent une cotisation indexée sur leur population.

Barème indexé sur la population de la collectivité	
Tranche de population	Montant de cotisation
0 à 200	118 €
201 à 500	133 €
501 à 2 000	154 €
2 001 à 3 500	179 €
3 501 à 5 000	256 €
5 001 à 10 000	328 €
10 001 à 20 000	513 €
20 001 à 50 000	1 025 €
Plus de 50 000	1 538 €

Barème fixe non indexé sur la population	
Type d'organisme	Montant de cotisation
PNR, syndicat...	615 €
Conseil départemental	1 538 €



### ADHÉSION GROUPEE

Les communes peuvent adhérer collectivement via leur intercommunalité. Dans ce cas, seul l'EPCI remplit le bulletin d'adhésion. Il règle une cotisation correspondant à la somme des cotisations de toutes les communes membres (indexées sur leur population), diminuée de 15 % de remise.

L'EPCI et l'ensemble des communes qui le composent sont alors adhérents à part entière.

Exemple :

L'EPCI X regroupe 8 communes :

- 4 communes de moins de 200 habitants,

- 3 communes de 3 501 à 5 000 habitants,

- 1 commune de 18 000 habitants.

L'EPCI ne souhaite pas s'abonner à la revue nationale.

Sa cotisation est calculée comme suit :

$4 \times 118 \text{ €} + 3 \times 256 \text{ €} + 1 \times 513 \text{ €} = 1 753 \text{ €}$

Après réduction de 15 %, la cotisation de l'EPCI s'élève à 1 490,05 €.

L'adhésion de l'EPCI permet à l'ensemble des 9 collectivités (EPCI + communes) d'être membres à part entière.



### OPTION REVUE NATIONALE

L'adhérent peut s'abonner à la revue nationale éditée par Communes forestières France (+ 35€)

### EN BREF

L'association des Communes forestières de Haute-Garonne est une association loi 1901 qui oeuvre pour les communes et collectivités au service de l'intérêt général.

Elle accompagne les élus et collectivités de son territoire dans la prise en compte des enjeux liés à la forêt et au bois.

L'association bénéficie de la force d'un réseau structuré à l'échelle départementale, régionale, de massif et nationale, mobilisé pour accompagner collectivités et élus locaux.

Association à la fois politique et technique, elle s'appuie sur l'engagement de ses élus et sur l'expertise de son équipe pour contribuer à la gestion durable des forêts, à la valorisation du bois et au développement territorial de la filière forêt-bois dans le département.

Toutes les collectivités concernées par les usages, les bénéfices et les enjeux de la forêt peuvent y adhérer — qu'elles soient propriétaires de forêt, ou non.



# Communes forestières

Haute-Garonne

Forêts locales, intérêt général

## Bulletin d'adhésion 2026



### LA COLLECTIVITÉ / L'ORGANISME

NOM : .....

E-MAIL : .....

SIRET : .....

CODE SERVICE (SI CONCERNÉ) : .....

N° ACTE ENGAGEMENT (SI CONCERNÉ) : .....



### LA COLLECTIVITÉ / L'ORGANISME DÉCLARE

ADHÉRER aux Communes forestières de Haute-Garonne

S'ENGAGER à respecter les statuts de l'association notamment en réglant sa cotisation annuelle

	Maire / Président / Représentant	Élu référent	Agent référent
Prénom NOM			
Fonction / mandat			
E-mail			



### ADHÉSION

MONTANT DE LA COTISATION : ..... €

FAIT À : ..... LE : ..... 2026

Bulletin d'adhésion à renvoyer scanné par mail à l'adresse [haute-garonne@communesforestieres.org](mailto:haute-garonne@communesforestieres.org)

cachet et signature

### NOS ADHÉRENTS

**+ de 985**  
collectivités adhérentes  
en Occitanie

 **près de 40**  
collectivités haut-garonnaises

Antichan-De-Frontignes - Arbas -  
 Arlos - Aspet - Balesta - Belbèze-  
 En-Comminges - Cierp-Gaud -  
 Cirès - Esténos - Fos - Fougaron  
 - Fronsac - Frontignan-De-  
 Comminges - Gouaux-De-  
 Larboust - Labarthe-Rivière  
 - Lherm - Marignac - Martres-  
 Tolosane - Mazères-Sur-Salat  
 - Menville - Miramont-De-  
 Comminges - Molas - Paulhac  
 - Rieumes - Saiguède - Saint-  
 Aventin - Saint-Martory - Saint-  
 Sauveur - Salles-Et-Pratviel -  
 Senguagnet - Signac - Soueich  
 - Urau - Vacquiers - Valentine -  
 CA du Sicoval - CC Cagire Garonne  
 Salat - Toulouse Métropole  
 - SM de la Forêt de Bouconne

**Communes  
forestières de  
Haute-Garonne**  
Mairie 31440 ESTENOS

04 11 75 85 17  
[haute-garonne@communesforestieres.org](mailto:haute-garonne@communesforestieres.org)

 [communesforestieres-occitanie.org](http://communesforestieres-occitanie.org)